

# Votre LOGEMENT

## Vos charges locatives

Comment sont-elles  
ajustées ?



Isolation thermique :  
la chasse au gaspi

# SOMMAIRE

p. 3

## REHABILITATION

■ **Salvador Allende, Perriers, Grandes Pierres Couvertes : la chasse au gaspi !**

p. 6

## TRANSPARENCE

■ **Les charges locatives : comment sont-elles ajustées ?**

p. 8

## REPARATIONS - MAINTENANCE

■ **Réparations dans votre logement : à qui faire appel ?**

p. 10

## VILLE - QUARTIERS

■ **Les parcs et jardins de Chartres Habitat**

p. 13

## ACCESSION A LA PROPRIETE

■ **Des journées pour vous informer**

p. 14

## EN DIRECT AVEC VOUS

- **Balcons et fenêtres : des règles à respecter**
- **Un nouveau logo pour l'Office**
- **La fête des voisins en images**

# EDITORIAL



**Jean-Pierre Gorges**  
Président de Chartres Habitat  
Député-Maire de Chartres

Il ne suffit pas de construire de nouveaux logements aux normes modernes de basse consommation d'énergies, comme c'est le cas dans les résidences neuves de Chartres Habitat.

Il est également nécessaire de réhabiliter et moderniser les logements plus anciens. On se souvient à cet égard des très grands programmes de réhabilitation et de résidentialisation des années 2006/2007.

Ce travail continue, et nous vous le montrons rue Salvador Allende par exemple, ou rue des Perriers : mise en place d'une isolation performante, changement de toutes les fenêtres, et sans répercussions sur les loyers.

C'est d'ailleurs le seul et vrai moyen durable de contenir vos charges dans des limites acceptables, sachant que nous ne pouvons pas maîtriser la hausse du coût des énergies.

Comme toujours, nous parlons aussi d'accession à la propriété. Même par temps de crise, il est bon que des Chartrains toujours plus nombreux puissent accéder à la propriété. Nous vous en proposons pour tous les goûts et toutes les bourses... Pensez-y, c'est votre intérêt et c'est aussi une question majeure de justice sociale.

Nous vous montrons aussi quelques belles photos des jardins de Chartres Habitat. Au nouveau Parc des Pastières bien sûr, mais aussi et surtout dans les résidences de la Madeleine, dont on ne voit pas assez, de l'extérieur, la qualité des aménagements qui font envie à bien des résidences dites de standing.

Enfin, nous vous proposons un petit retour en images sur les bons moments de la « Fête des Voisins ».

Bonnes vacances.

## Votre Logement

Directrice de la publication :  
Élisabeth Fromont

Rédaction, mise en page, photos :  
Sylvie Babel  
Parution trimestrielle  
Impression: Imprimerie Topp  
N° ISSN: 1635-8139

**CHARTRES HABITAT,**  
23 rue des Bas Bourgs  
B. P. 60137 - 28 003 Chartres CEDEX  
Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95

Horaires d'ouverture au public :  
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30  
et de 13 h 30 à 17 h (16h30 le vendredi).



Internet : [www.chartres-habitat.com](http://www.chartres-habitat.com)

Pendant les travaux...



La rue des Perriers.



La résidence Salvador Allende.



Les 36 et 38 rue des Grandes Pierres Couvertes.

Salvador Allende, Perriers-réservoirs,  
Grandes Pierres Couvertes

# La chasse au gaspi !



C'est bon pour l'environnement, pour le confort, et pour le porte-monnaie des locataires. Le grand chantier de réhabilitation et d'isolation thermique lancé sur trois secteurs va diminuer les besoins énergétiques et donc les charges.

La résidence Allende, après travaux.



Les immeubles  
rue Salvador  
Allende, avant  
les travaux.



Pose d'une isolation extérieure en façade.



Après



Avant



Economies d'énergies en perspectives pour les 54 foyers, 36 et 38 rue des Grandes Pierres Couvertes. Coût de l'opération : 462000 € HT, sans répercussions sur les loyers.

Une grande opération de réhabilitation en cours sur le parc a pour objectif d'améliorer le confort des locataires et de réduire leurs charges de chauffage. Pour y parvenir, toutes les sources de déperdition de chaleur font l'objet de travaux.

Ils sont terminés rue des Perriers et rue des Réservoirs, ils sont en cours rue des Grandes Pierres Couvertes et Résidence Allende.

C'est sur ce dernier secteur que les travaux sont les plus conséquents: 1,05 million d'euros pour 96 logements (sans aucune répercussion sur les loyers et avec pour effet une baisse des charges).

La chasse aux déperditions de chaleur est partout :

- sur les toitures terrasses : avec la pose d'un isolant en polyuréthane de 90 mm d'épaisseur ;
- en façade : elles sont doublées par l'extérieur de panneaux en polystyrène de 200 mm d'épaisseur ;
- sur les fenêtres : 616 menuiseries sont remplacées (fenêtres en double vitrage, jalousies et volets roulants) ;
- en rez-de-chaussée : les portes palières sont remplacées.

La ventilation est également améliorée avec mise en place d'une régulation automatique en fonction du taux d'humidité dans la cuisine et dans les sanitaires. La dernière étape, en cours, consiste à repeindre l'immeuble, ce qui lui donne un tout nouvel aspect. ■

L'isolation extérieure, le changement de menuiseries, la modification de la ventilation, vont permettre de réduire nettement la consommation d'énergie pour le chauffage (de l'ordre de 40 %).

Les rejets en dioxyde de carbone vont diminuer de 50 %.

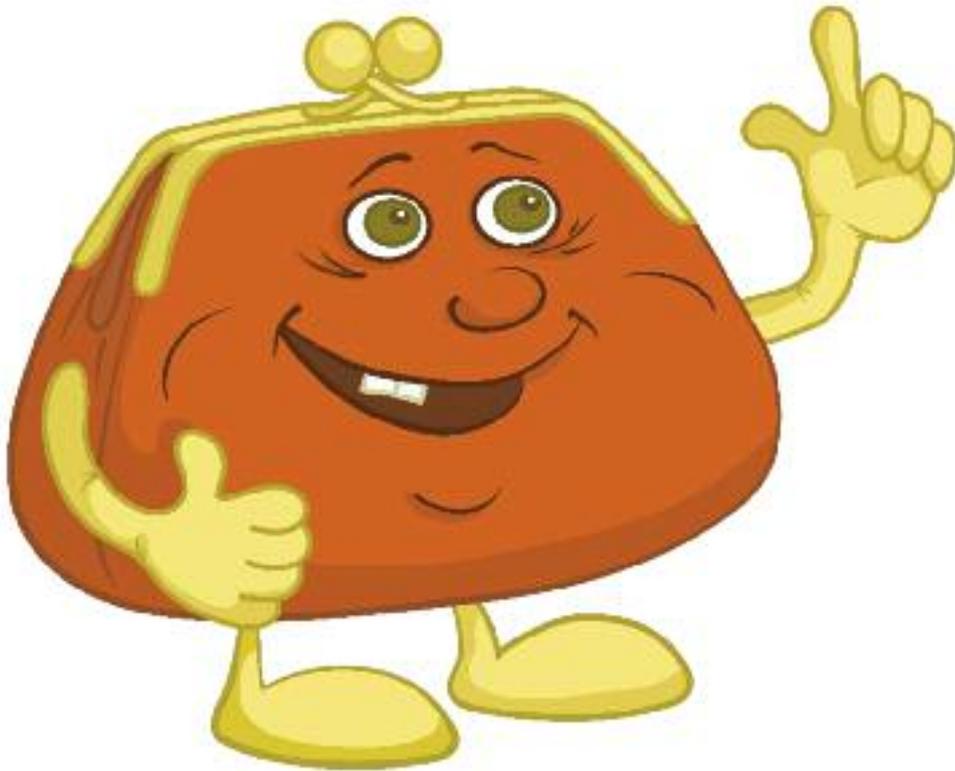
La classification énergétique sera ramenée de la classe D à la classe C.



La rue des Perriers et la rue des Réservoirs après travaux. Coût de l'opération : 420000 € HT, sans répercussions sur les loyers des 60 foyers.



L'immeuble avant les travaux.



Chaque année, l'Office procède à un ajustement des provisions de charges. Comment s'effectue cet ajustement ? Pourquoi vos charges augmentent-elles ? Et de combien ? Explications.

# Les charges locatives

## Comment sont-elles ajustées ?

Chaque mois, vous versez des provisions de charges. Elles permettent de couvrir toutes les dépenses récupérables auprès des locataires (lire en encadré "quelles charges").

Au cours du premier trimestre, l'Office procède à un ajustement de façon à ce que les charges versées par les locataires soient le plus proches possible des dépenses prévues pour l'année en cours.

Chaque poste de dépenses évolue en effet, d'une année à l'autre, en raison de plusieurs facteurs :

- 1 - les dépenses d'énergies (gaz, électricité) subissent une augmentation de leurs tarifs;
- 2 - les dépenses de maintenance, et donc la majorité des contrats, sont impactés par l'inflation;
- 3 - le passage de la TVA de 5,5 % à 7 % à aussi un impact sur les prix.

### Quelles charges ?

Les charges que vous payez mensuellement correspondent aux dépenses acquittées par l'Office, qui sont récupérables auprès des locataires. Elles sont regroupées en plusieurs catégories :

■ Les charges de chauffage collectif ■ Les charges d'entretien des ascenseurs ■ La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères ■ Les charges générales: contrats de nettoyage, d'entretien, de maintenance, éclairage des parties communes, etc.

L'ajustement des charges est consécutif à la répercussion de l'augmentation des prix des divers fournisseurs et prestataires. Ces derniers font évoluer leur prix en appliquant des indices nationaux arrêtés par l'Administration (lire ci-dessous).

Notez que l'Office ne fait aucun bénéfice sur les charges: le trop perçu est reversé aux

locataires lors de la régularisation annuelle des charges.

Chartres Habitat, poursuit aussi ses efforts pour maîtriser les dépenses qui relèvent de sa responsabilité.

Les travaux d'isolation thermique entrepris sur les bâtiments ou encore le projet de contrat multiservices (lire ci-dessous) visent cet objectif.■

## L'Evolution du coût des fournitures et des contrats

Pour réévaluer leurs prix, les prestataires et fournisseurs répercutent l'évolution du prix des fournitures et appliquent des indices nationaux arrêtés par l'Administration.

Ci-dessous, quelques exemples de l'évolution des prix et des indices appliqués aux marchés en 2012 :

✓ Evolution du prix de l'eau (du 25/02/2011 au 24/02/2012) : + 3,96 %

✓ Evolution du prix du gaz (du 01/02/2011 au 28/02/2012) :

abonnement : + 3,27 %

Kw/h : + 13,28 %

✓ Evolution du prix de l'électricité (de mars 2011 à mars 2012) :

abonnement : + 1,62 %

Kw/h : + 1,72 %

✓ Coût horaire des industries mécaniques et électriques : + 4,63 %

✓ Index général, tous corps d'état du bâtiment : + 3,86 %

✓ Indice des prix à la consommation, hors tabac (de décembre 2010 à décembre 2011) : + 2,4 %

C'est l'augmentation de ces prix et indices qui se répercute sur les charges que vous payez.

Quelques exemples de contrats de maintenance dont les coûts ont évolué en 2012 :

✓ Entretien des réseaux : + 5,06 %

✓ Entretien de la robinetterie : + 4,11 %

✓ Entretien des appareils de chauffage : + 4,88 %

✓ Nettoyage des parties communes : + 5,27 %.

## L'augmentation en 2012

L'ajustement des charges varie d'un logement à l'autre, en fonction de sa taille et des contrats qui lui sont liés.

En 2012, voici pour l'ensemble du parc, le montant de l'augmentation des charges mensuelles.

### ➔ Moins de 5 €

39 secteurs où les charges augmentent de moins de 5 €.

### ➔ 5 à 10 €

22 secteurs où l'augmentation s'élève de 5 à 10 €.

### ➔ 10 à 25 €

13 secteurs où l'augmentation est de 10 à 25 €.

# Contrat multiservices : Le "tout en un" pour payer moins



**Depuis plusieurs mois, nous vous informons de l'évolution du projet de contrat multiservices. Avec ce pack "tout en un", Chartres Habitat vise à diminuer vos charges tout en améliorant le service rendu.**

**C**hartres Habitat étudie la possibilité de mettre en place de nouveaux contrats de réparations pour les locataires.

Ces contrats se substitueront à ceux souscrits aujourd'hui pour l'entretien de votre logement et qui sont inclus dans vos charges (voir pages 8 et 9 : entretien des réseaux, de la robinetterie, Vmc, etc.).

L'objectif de Chartres Habitat est de passer un marché avec une entreprise unique qui interviendrait pour tous les corps d'état. Ce dispositif permettrait de réduire les coûts. Vous disposeriez ainsi de plus de prestations pour un

prix global équivalent ou inférieur. Afin de parfaire son étude de faisabilité, les responsables des services techniques de Chartres Habitat se sont rendus dans un Office de l'Habitat qui a mis en place ce type de contrat.

Ce dispositif donne-t-il satisfaction aux locataires et au bailleur ? Quels sont les contrats inclus dans les packs ? Est-ce intéressant économiquement ? Est-ce simple d'utilisation pour les locataires ? etc. Autant de points qui ont été abordés et qui permettent d'affiner le projet de Chartres Habitat.

## Depuis 1993

*"Le Toit Angevin reconduit son contrat multiservices depuis 1993 et leurs représentants de locataires expriment toujours leur volonté de ne pas revenir en arrière"* explique-t-on à la Direction des Travaux et de la Proximité de Chartres Habitat.

Cet Office propose deux packs, un pack

de base obligatoire et un pack optionnel : un dispositif simple dans sa compréhension et dans sa gestion.

*"Une ligne téléphonique est dédiée aux appels des locataires, au sein de l'entreprise détentrice du marché. Ces appels ne sont de surcroît pas facturés. Autre information intéressante, l'entreprise s'est constituée, au fur et à mesure, un stock important de pièces courantes. Cela lui permet d'intervenir rapidement pour toutes demandes de réparation".*

Cette rencontre confirme le bien fondé du pack multiservices.

La Direction des Travaux et de la Proximité de Chartres Habitat consultera prochainement les entreprises pour une réception des offres fin août. Une présentation et un débat seront ensuite organisés en Conseil de Concertation Locative.

La mise en place du contrat multiservices pourra être effective début 2013. ■

# Réparations dans votre logement : A qui faire appel ?

Chartres Habitat a souscrit des contrats avec diverses sociétés. Elles effectuent un dépannage chez vous, à votre demande. Le jour de l'intervention vous ne payez rien, cette prestation est incluse dans vos charges.

Vous avez un problème ...

... d'évacuation d'eau  
(engorgement,  
réfoulement)



• Contactez SVR au : **02 37 35 38 50**

Curage et nettoyage des réseaux, dégorgement en cas de refoulement.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. En dehors de ces horaires, composez le n° d'urgence de Chartres Habitat.

... de robinetterie,  
chasse d'eau



• Contactez La Centrale des Eaux au :

**Nouveau n° !** **09 70 80 96 09**

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Entretien des robinetteries, chasses d'eau et vannes d'arrêt.

... de désinsectisation,  
dératisation



Contactez SVR au : **02 37 35 38 50**

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

...d'eau chaude  
ou de chauffage  
INDIVIDUEL



- pour les appareils de chauffage **GAZ**  
- pour les chauffe-eau ou chauffe-bain **GAZ**  
(uniquement locataires habitant le secteur de **BEAULIEU**)

• Contactez Savelys au : **02 37 28 04 15**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

- pour les ballons **ELECTRIQUES** ou appareils de chauffage **ELECTRIQUES** et pour les chauffe-eau ou chauffe-bain **GAZ** (locataires **HORS BEAULIEU**).

• Contactez Veolia Habitat Services au :

**08 11 08 28 04** (n° non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption.



**N° D'URGENCE :**  
**le 02 37 25 65 25**  
Le soir après 17 h, le week-end  
et les jours fériés.  
En cas d'urgence uniquement,  
lorsqu'il y a danger  
pour les bâtiments ou les personnes.

## Pour les interventions concernant :



### Le chauffage collectif

Contrat avec la société Cofely et la société Dalkia.



### Les ascenseurs

Contrat avec la société Schindler, 7 j/7 et 24 h/24.



### Les antennes de télévision

### Les interphones, les fermetures de portes de halls

Contrat avec la société ADN Centre.



### Les portails coulissants et les portes automatiques de garages

Contrat avec la société Schindler.



### Les vide-ordures restants

Croix Jumelin.

Contrat avec SVR.



### Les systèmes de ventilation

Contrat avec Véolia Habitat Services (VMC, VMI).



## Un seul numéro le : 02 37 25 65 50

"service réclamations" de Chartres Habitat - Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 17 heures, le vendredi de 8 h 30 à 16 heures.

## Les autres réparations à la charge des locataires

(conformément au décret n° 87-712 du 26 août 1987)

### Les parties dont vous avez un usage exclusif

- Jardin privatif: entretien courant, remplacement des arbustes, taille, élagage;
- Terrasse, marquise, auvent: enlèvement de la mousse et des végétaux;
- Gouttières, chéneaux, en logement individuel: dégorgement.

### Les ouvertures

- Portes, fenêtres, grilles: nettoyage; graissage des gonds, et charnières; réparation ou remplacement des poignées, gonds, espagnolettes, clavettes, targettes;
- Vitres: réfection des mastics et remplacement des vitres détériorées;
- Stores: graissage, remplacement des cordes, poulies, lames, manivelles, sangle;
- Serrures et verrous: graissage, remplacement des petites pièces (canons, goupilles, etc.);
- Clefs: à remplacer en cas de détérioration ou de perte.

### La plomberie

- Canalisations de gaz: entretien des robinets, remplacement des tuyaux de raccordement.
- En cas de coupure générale de gaz, contacter Gaz de France au 08 00 47 33 33;
- Fosses septiques: vidange;
  - Canalisations d'eau: entretien et remplacement des siphons;
  - Eviers, appareils sanitaires: nettoyage des dépôts de calcaire et remplacement des flexibles de douche.

### Travaux d'électricité

- Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuit, tubes lumineux, fusibles, douilles, ampoules, baguettes ou gaines de protection.

En cas de coupure générale, contacter EDF (secteur Chartres) au 0810 333 028 ou la R.S.E.I.P.C. (autres communes) au 02 37 91 80 00.

### Les plafonds et murs intérieurs

- Maintien en état de propreté;
- Remplacement des papiers peints en mauvais état;
- Remplacement des éléments de faïence;
- Rebouchage des trous.

### Placards, plinthes

- Les étagères et portes de placards, les plinthes, baguettes et moulures doivent être remplacées.

### Aération, VMC

- Bouches de ventilation et vmc: nettoyage, entretien des grilles de climatiseurs;
- Ramonage (maison individuelle uniquement) des conduits d'évacuation des fumées et des gaz ainsi que des conduits de ventilation.

### Les revêtements de sol, moquettes

- Entretien et remise en état.



Les jardins, des Résidences des Erables, des Chênes et des Ormes, à la Madeleine, offrent un cadre de vie remarquable à leurs résidents.

---

# *Les parcs et jardins* de Chartres Habitat





**D**ans les résidences de la Madeleine, aux Pastières ou bien au Hauts Saumons, les locataires emménagent et vivent dans un environnement privilégié. Au pied des immeubles, les parcs et les jardins constituent de véritables écrans de verdure.

Plantés durant l'été 2007, les jardins de la Madeleine sont aujourd'hui épanouis. Un véritable parcours paysagé s'offre aux habitants, depuis l'entrée de leur résidence jusqu'au hall d'entrée.

Aux Pastières, les immeubles s'ouvrent sur un remarquable jardin public de 3 700 m<sup>2</sup>. Aux Hauts Saumons, un espace de détente accueille les résidents au cœur du quartier.

Ces environnements créent un cadre de vie très agréable.



**Le parc des Pastières :  
un jardin public municipal  
au pied des logements.**

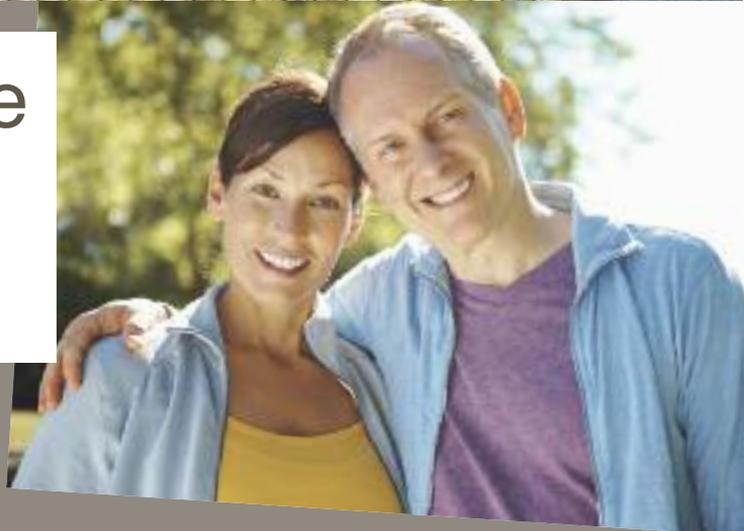


**Aux Hauts-Saumons, un espace de détente  
au cœur du quartier.**

Le saviez-vous ?



## Chartres Habitat propose aussi des logements neufs en accession



- 25 appartements de type II, aux Petits Clos, répartis dans plusieurs bâtiments de 3 étages.
- Bâtiments neufs livrés fin 2012.
- **Bâtiments Basse Consommation garants d'un confort thermique et de faibles charges de chauffage.**
- Ascenseur, interphonie, balcon, possibilité de places de parking.
- Présence de commerces de proximité, crèche, école primaire, parc, squash, skate parc.
- A 5 minutes du centre-ville de Chartres.

**Votre achat est sécurisé:** Chartres Habitat garantit le rachat du bien et votre relogement, dans les cinq ans suivant l'acquisition, en cas de difficultés.

**Chartres Habitat vous accompagne:** l'Office étudie votre projet et propose de vous aider dans vos démarches.

Offres réservées aux personnes primo accédantes, sous conditions de ressources .

Apl possible, exonération de la taxe Foncière pendant 15 ans à compter de la construction.

Contact : 06 83 45 16 65 - [a.buguet@chartres-habitat.com](mailto:a.buguet@chartres-habitat.com)

# Des journées pour vous informer

Les journées "Portes Ouvertes - Accession à la propriété" organisées dans un logement témoin de La Madeleine ont été un franc succès. Au total 38 visiteurs ou familles, ayant un projet d'accession à la propriété, sont venus s'informer. Parmi elles, une majorité de locataires de l'Office.

"Ces rencontres ont abouti à la validation de cinq projets d'accession après simulation bancaire du plan de financement. D'autres familles que nous avons rencontrées constituent leur dossier. Des visites de logements sont en cours et devraient aboutir à plusieurs ventes", explique-t-on au Pôle accession de l'Office. "Les personnes venues se renseigner ont pour objectif de se construire un capital. Elles disent qu'elles souhaitent placer leur argent dans un patrimoine immobilier plutôt que de verser des loyers à fonds perdus" explique la chargée des ventes.

Une trentaine de logements, allant du type 3 au type 6, sont proposés en accession à la propriété à la Madeleine,



Les journées "Portes Ouvertes" sont l'occasion de rencontrer une conseillère qui étudie votre projet avec vous.

pour la majorité des cas, il s'agit de secteurs résidentialisés avec présence d'un gardien résident.

Les logements sont vendus à des prix très attractifs (1500 €/le m<sup>2</sup> contre 2400 à 2800 € dans le secteur privé). Tous

sont en bon état mais des travaux d'embellissement peuvent être réalisés au cas par cas : réfection des peintures, papiers, sols, etc. Un prix forfaitaire est alors proposé aux demandeurs, en supplément. ■

## Les Plus de Chartres Habitat

### Des locataires récompensés de leur fidélité

Les locataires de Chartres Habitat bénéficient de 2% d'abattement sur le prix de vente, par année de présence continue dans le parc locatif, plafonnés à 35%.

### Un achat sécurisé

Chartres Habitat offre la possibilité de racheter le logement dans les cinq ans (au prix d'acquisition), si les acquéreurs rencontrent des difficultés suite à leur accession (article L.443-12-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

## Des prix très attractifs

-Types 3 de 64 m<sup>2</sup> : 96 000 € à 105 000 €, hors frais de notaire.

-Types 4 de 75 m<sup>2</sup> à 81 m<sup>2</sup> : 110 000 € à 129 000 €, hors frais de notaire.

- Types 5 de 93 m<sup>2</sup> à 98 m<sup>2</sup> : 137 000 € à 143 000 €, hors frais de notaire.

- Types 6 de 104 m<sup>2</sup> : 153 000 €, hors frais de notaire.

## Ils ont acheté à La Madeleine... Qu'en pensent-ils aujourd'hui ?



Christiane Perrin et son mari ont acheté un appartement à la Madeleine en 2009.

"Nous avons été tout de suite séduits par cet appartement et son environnement.

Depuis aucun regret, c'est tout bon. Nous nous sommes fait plein d'amis. Pour créer du lien nous organisons la Fête des Voisins et une fête de rentrée en septembre. Et puis le quartier est agréable, vivant".



Stéphane Haye, est propriétaire d'un type 2 à La Madeleine, depuis un an. Auparavant locataire à l'Office, en basse ville, il avait quelques préjugés sur le quartier. "J'ai changé d'avis. C'est plus calme qu'en centre-ville. Si on veut être tranquille il faut venir vivre ici". Cet employé agricole amoureux des grands espaces pensait également trouver un environnement bitumé. "Ce n'est pas le cas, c'est boisé et je n'ai pas de vis à vis".



Ibrahima Diallo a acheté lui aussi à la Madeleine. "J'étais locataire d'un logement social depuis 2008. Nous avons acheté en 2010 et je ne le regrette pas. Au lieu

de louer pendant 30 ans un logement qui ne nous appartiendra jamais, nous investissons. Cela nous coûte plus cher mais ce sera à nous.

Pour cela il faut travailler car l'essentiel est d'honorer son engagement".

# Balcons et fenêtres

## Des règles à respecter

Il suffit d'un balcon ou d'une terrasse pour profiter d'un espace extérieur. Vous pouvez l'aménager à votre guise... à condition de respecter quelques règles.

**V**ous avez la possibilité d'aménager votre balcon ou votre terrasse à votre goût. Vous pouvez, par exemple, installer une petite table, quelques arbustes, et profiter pleinement de cet espace.

Mais tout n'est pas permis, vous devez respecter certaines règles concernant son aspect et son utilisation.

### N'oubliez pas que votre balcon est visible depuis la rue



Votre balcon est exposé au regard des autres. Pas de plus mauvais effet qu'un tapis sur la balustrade, des cartons entreposés ou des pots de fleurs défraîchis en façade de votre immeuble.

Tous ces objets nuisent à l'harmonie de la façade et portent donc préjudice à l'ensemble de votre voisinage.

Le balcon n'est pas un espace de rangement, il ne doit pas être utilisé pour entreposer tout ce que vous ne parvenez pas à ranger à l'intérieur de votre logement.

Le sac-poubelle n'a rien à y faire non plus.

Le linge que vous souhaitez faire sécher ne doit pas être visible de l'extérieur.

Quant à votre vélo il doit être placé dans les locaux prévus à cet effet lorsqu'il en existe. Il est compréhensible que quelqu'un préfère ranger son VTT coûteux en sécurité sur son balcon. Ce faisant, il faut veiller à ce que le vélo ne soit pas visible de l'extérieur et que, ni la façade ni la paroi de la cage d'escalier, ne soient endommagées.

Quant aux palissades brisées vues, elles sont souvent de très mauvais effet. Mieux vaut créer une occultation avec quelques plantes grimpantes et des arbustes.

### Vous êtes responsable des dommages causés par la chute d'objets pouvant blesser des passants ou endommager la façade.

Vous pouvez embellir votre balcon avec des pots de fleurs et des jardinières mais à condition que ceux-ci soient placés à l'intérieur du garde-corps,

avec un dispositif empêchant leur chute.

Préférez des pots de taille moyenne plutôt que de lourdes jarres ou des amphores qui pourraient surcharger dangereusement votre balcon ou votre terrasse.

Taillez régulièrement vos plantations, avant qu'elles n'envahissent les voisins ou qu'elles n'atteignent la façade de l'immeuble.

Placez des soucoupes sous vos pots pour ne pas inonder les terrasses ou balcons que vous surplombez.

Et, quand vous arrosez vos plantes, utilisez plutôt un arrosoir qu'un jet d'eau. Soyez attentif à ne pas asperger la façade de l'immeuble ou le balcon de votre voisin du dessous.

Pas question d'utiliser un barbecue ou un grill: pensez aux conséquences en cas de chute.



## Pensez aux voisins

Ne secouez pas votre tapis ou votre nappe par la fenêtre. Ce qui tombe atterrit sur le balcon de votre voisin. Il est également rigoureusement inter-

dit de projeter à l'extérieur des objets ou détritrus.

De même, le balcon n'est pas un endroit adapté pour le séjour prolongé

de votre animal, tant du point de vue des déjections que des aboiements éventuels. ■

# Un nouveau logo pour l'Office

**Chartres Habitat modernise son image. Après avoir lancé son nouveau site Internet en début d'année, l'Office a fait évoluer son logo.**

**D**epuis 1990, l'identité de l'Office était portée par un logo rayé bleu et blanc devenu désuet aujourd'hui. En 2003, il avait évolué avec notre nouvelle dénomination "Chartres Habitat".

Les services de Chartres Habitat ont donc travaillé sur un logo modernisé permettant d'identifier immédiatement notre organisme et ses missions.

La typographie du nom «Chartres Habitat» a été maintenue pour une transition douce.

La référence à la Ville de Chartres a été accentuée avec la présence des deux flèches de la cathédrale.

La forme triangulaire bleu, présente sur l'ancien logo, se retrouve mais déclinée en trois triangles qui évoquent la diversité de notre parc de logements : collectifs, intermédiaires et individuels. Les couleurs primaires, rouge, bleu, jaune, font référence à la mixité.

La formule "Location - Accession - Syndic" permet d'identi-

fier immédiatement nos activités et notamment de mieux faire connaître notre offre en "accession" et notre mission de "syndic" en plein développement.

Ce nouveau logo sera décliné sur nos divers supports (journal, site Web, signalétique extérieure) et progressivement sur les papiers à en-tête, quittances de loyer, etc. ■



# La Fête des Voisins

## en images

La 13e édition de la fête des voisins a été particulièrement réussie, avec un temps clément au rendez-vous. A Beaulieu, des dizaines de familles se sont relayées autour d'un barbecue géant sur la place centrale. Plus de 300 sandwiches ont ainsi été servis.

La résidence les Ormes à la Madeleine, avait, pour sa 3e édition, ouvert ses portes aux habitants de la résidence voisine "Les Érables" et réuni ainsi une soixantaine de personnes.

La Résidence Jean Roux et la Maison pour Tous de Saint Chéron étaient également de la fête. Aux PASTIÈRES, c'était une première qui a permis à des locataires et propriétaires de tisser de nouveaux liens. ■



A Saint-Chéron



A Beaulieu



Résidence Jean-Roux



Résidence des Ormes



Aux PASTIÈRES

## Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves...

### Vidéo-surveillance

Depuis le 22 février, l'accueil de l'Office est équipé d'un système de vidéo-surveillance. Ce dispositif vise à assurer la sécurité du personnel de l'Office.

Des affiches à l'accueil et sur les portes d'entrée en informent les visiteurs.

### Une Charte pour les Grands Seniors

Afin de faciliter le maintien dans leur domicile des personnes âgées, l'Office étudie la mise en place d'une Charte d'accompagnement. Il s'agira d'engagements pris par Chartres Habitat pour apporter un service supplémentaire à ces personnes.

Cela pourra consister en : la prise en charge financière et technique de cer-

taines réparations, un traitement prioritaire des réclamations et des demandes de mutation, un contact régulier avec un agent ou bien le gardien notamment lors d'événements particuliers (en cas de forte chaleur par exemple).

Ces pistes sont à l'étude et feront l'objet d'une présentation aux représentants de locataires lors d'un prochain Conseil de Concertation Locative.